



HAL
open science

La structuration de la filière bio en France: État des lieux et défis futurs

Thomas Bréger, Florence Mésa

► **To cite this version:**

Thomas Bréger, Florence Mésa. La structuration de la filière bio en France: État des lieux et défis futurs. [Rapport de recherche] Université de Nantes. 2018. hal-01864368

HAL Id: hal-01864368

<https://hal.science/hal-01864368>

Submitted on 29 Aug 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La structuration de la filière « bio » en France : Etat des lieux et défis futurs

Thomas Bréger¹ et Florence Méa²

Chaque année, l'Agence Bio réalise avec le CSA un « baromètre de la consommation Bio » en France³. Et la conclusion qui s'impose pour l'année 2018 est que les produits alimentaires issus de l'agriculture biologique font désormais partie du quotidien des français : 82 % des français font aujourd'hui confiance aux produits « bio » et 85 % estiment important de développer plus encore l'agriculture biologique. Les français consomment donc de plus en plus de produits certifiés « bio » et de plus en plus souvent puisque 16 % en consomment quotidiennement.

Quelques données chiffrées permettront d'illustrer les attentes sociétales des consommateurs français⁴ autour d'une alimentation durable et locale :

57 % des français consommateurs de produits bio modifient leur comportement alimentaire (achats ; préparations culinaires...) : 66 % en achetant plus de produits de saison ; 62 % en achetant plus de produits frais et 53 % en évitant les pertes et gaspillage.

La proximité reste un facteur essentiel dans l'acte d'achat : 85 % des français se déclarent ainsi intéressés par l'achat de produits issus de l'agriculture biologique locale et 46 % des français veulent davantage de produits bio chez leurs artisans commerçants locaux.

Les français veulent donc un accès plus important à une alimentation issue de l'agriculture biologique et partout, y compris en restauration hors domicile (RHD). Les parents sont ainsi 90 % à souhaiter plus de produits bio dans les cantines scolaires.

L'attente de ces parents semble être aujourd'hui de plus en plus entendue par les collectivités locales en charge notamment de la restauration dans les établissements scolaires, collèges et lycées ou encore dans les maisons de retraite. Les initiatives locales se multiplient en effet sur le territoire national en faveur d'une restauration collectivité locale et durable. Citons l'exemple, désormais bien connu, de la Ville de Mouans Sartoux, où les enfants des crèches, les élèves des cantines scolaires, les employés du restaurant administratif mangent 100 % de produits biologiques (pourcentage du poids des produits). L'une des principales innovations de cette commune réside notamment dans la création d'une régie agricole municipale. 80 % des légumes servis dans la restauration collective proviennent de cette régie, et environ 50 % de la totalité des produits viennent de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du piémont italien (pourcentage du poids des produits). Si la commune de Mouans Sartoux est passée de 40 à 112 hectares de terres en zones agricoles dans son Plan local d'urbanisme, dans une optique de

¹ Thomas BREGER est Postdoctorant au sein du projet Etias (Ecological Transitions and Agri-food Systems). Etias est un projet de recherche en droit de l'Université de Nantes, soutenu par la Région Pays de la Loire et le Fonds européen pour le développement rural (FEDER) dans le cadre du dispositif RFI « Food for Tomorrow – Cap Aliment ». Plus de renseignements sur le site de la MSH Ange Guépin (<http://www.msh.univ-nantes.fr/>).

² Florence MEA est Directrice adjointe de l'Agence Française pour Le développement et la promotion de l'Agriculture biologique (<http://www.agencebio.org/>). Mme MEA est intervenue lors du Séminaire du projet Etias consacré la « Transition des modèles agroalimentaires et système alimentaire territorialisé : le défi de la structuration des filières locales et durables », organisé à Nantes, le 19 juin 2018.

³ Agence Bio, CSA, Baromètre « Perception et consommation des produits biologiques », 2018, accessible en ligne à l'adresse suivante : http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/documents/3_Espace_Pro/barometrebio2018_infogra_phie.pdf

⁴ Sur cette question de la prise en compte des attentes sociétales du consommateur en matière d'alimentation locale et durable, v. Thomas BREGER, « L'intérêt et les besoins du consommateur dans la transition des modèles agroalimentaire », rapport de restitution – séminaire du projet Etias du 26 janvier 2018, accessible en ligne : <hal-01760435>.

préservation des terres pour les générations futures, la politique foncière de la commune vise également un objectif alimentaire. Alors que la commune était déjà engagée dans une démarche d'approvisionnement en produits biologiques, le projet de régie agricole est né face au constat du manque d'agriculture biologique sur le territoire. En effet l'objectif de Mouans Sartoux, à travers cette régie agricole, est de viser l'autosuffisance alimentaire et, dans une optique de durabilité, de limiter la longueur des transports lorsque c'est possible. L'initiative de Mouans Sartoux est ici intéressante car c'est bien une politique de constitution d'une réserve foncière, menée depuis plusieurs années par la commune, qui a permis au projet alimentaire local et durable de se développer⁵.

Cette question de l'augmentation de la part des produits alimentaires biologiques (/ou issus méthodes de production durable) dans les plats servis dans les cantines, retient l'attention du législateur depuis quelques années maintenant. L'actuel projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable prévoit ainsi de fixer l'objectif d'atteindre un taux de 50 % de produits « durables » dans l'alimentation des services de restauration des personnes publiques, dont au moins 20 % de produits « bio » d'ici 2022.

L'agriculture biologique peut également être présentée comme un accélérateur économique à résonance sociale et sociétale. Cela se traduit en termes d'emploi, de consommation, de production et de transformation :

L'agriculture biologique crée de ***l'emploi*** : 134 500 emplois directs en 2017 ; plus de 49 000 emplois en 5 ans et 12,5 % des emplois agricoles français sont dans le secteur « bio » (c'est 6,6 % de la surface agricole utile - SAU).

En termes de consommation : la consommation de produits alimentaires certifiés « agriculture biologique » connaît un véritable essor : en 2017, 8,3 milliards d'euros de produits bio vendus en France (dont un peu plus de 7 milliards d'euros pour de la consommation à domicile ; 450 millions d'euros pour l'achat de produits bio servis en RHD).

Il est important de préciser que 69 % des produits bio consommés en France sont produits en France. Consommer des produits certifiés agriculture biologique participe donc du soutien à l'activité économique française. Les filières de production française s'améliorent, notamment pour les grandes cultures et les légumes. Pour le vin bio, 90 % de la consommation concernent des vins produits en France. Il s'agit d'une filière qui exporte également 50 % de sa production.

Les importations sont liées à des facteurs conjoncturels et principalement à une offre domestique incapable de répondre à la demande qui connaît ces dernières années en France une croissance très forte et très rapide. Ainsi par exemple pour le lait, les ruptures d'approvisionnement imposent d'importer pour satisfaire la demande⁶. Dans ce contexte, le rôle de l'Agence bio est justement d'aider à structurer les filières pour éviter ce genre de problèmes. Les produits alimentaires biologiques

⁵ Cf. Programme Lascaux, *Typologie des politiques publiques de restauration collective locale et durable*, p. 18. Ce recueil est accessible en ligne sur le site de l'Observatoire national de la restauration collective bio et durable (<http://observatoire.unplusbio.org/>), qui présente de nombreuses initiatives visant à augmenter la part des produits bio locaux dans la restauration hors domicile. Cet Observatoire est issu de la collaboration de l'association *Un Plus Bio*, premier réseau national des cantines bio, associé à *Ecocert*, créateur du label « En Cuisine », et du programme de recherche *Lascaux* (<https://lascaux.hypotheses.org/>) sur les politiques publiques d'alimentation (lauréat du Programme National d'Alimentation). Il est soutenu par le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de la Transition Écologique et la Fondation Carasso.

⁶ Thomas BREGER, « L'intérêt et les besoins du consommateur dans la transition des modèles agroalimentaire », *op.cit.*, p. 3

français s'exportent bien : + 12 % en 2017 ; 59 % des exportations françaises concernent le vin et d'autres filières se développent (épicerie sucrée/salée).

En termes de production, l'agriculture biologique représente donc 6,6 % de la SAU cultivée, ce qui représente 36 691 agriculteurs engagés en agriculture « bio » (soit une augmentation de 13 % par rapport à 2016), et 8,3 % des exploitations françaises engagées en agriculture biologique (soit un peu plus que la part de SAU, mais cela s'explique par la taille moyenne des exploitations qui est moindre qu'en « agriculture conventionnelle »). 1, 8 millions d'hectares (ha) cultivés en agriculture biologique, à la fois certifiés et en conversion.

Près de 60 % des fermes et des surfaces conduites en agriculture biologique se situent dans 4 régions en France : Occitanie avec 8164 fermes et 422000 ha ; Auvergne-Rhône Alpes : 5377 fermes et 2035 ha ; Nouvelle Aquitaine : 5327 fermes et 227000 ha ; Pays de la Loire : 2927 fermes et 171000 ha.

Dans les productions animales, les élevages allaitants et laitiers constituent conjointement le groupe le plus important d'exploitations agricoles devenues bio ou en conversion. La collecte laitière à 570 millions de litres en 2016 devrait dépasser les 900 millions en 2018, soit 3 ou 4 % de la collecte nationale. Les filières viandes n'atteignent pas ces pourcentages. Ainsi les porcs bio ne représentent environ que 0,5 % du total des porcs abattus, pour 1,5 % en viande bovine.

Les produits agricoles qui peuvent être vendus en filières courtes se sont plus rapidement développés en bio que ceux transformés au sein des filières longues. Ainsi en France 45 % du lait conventionnel est transformé en fromage, contre 14 % du lait certifié bio.

Il convient de préciser que les producteurs recherchent également dans les filières biologiques une valorisation qui soit à la hauteur de leurs engagements économiques, techniques, environnementaux et sociétaux, sur un segment de marché en croissance qui ne subit pas le cycle baissier des prix, la demande étant toujours plus forte que l'offre disponible. Il faut rappeler que la conversion en agriculture biologique entraîne le plus souvent une baisse des rendements (- 30 % en moyenne) et une croissance des charges (coûts de contrôles, de main d'œuvre) et tout de même quelques économies (réduction des coûts d'intrants). Les écarts de coûts entre « agriculture conventionnelle » et « agriculture bio » sont variables (faibles pour le vin mais très élevés pour les filières céréales, porcs, fruits et légumes). Mais l'attrait est toujours le même : la valeur, matérialisée par des prix plus élevés rémunérant les services attendus. Si aujourd'hui encore l'équilibre entre le rythme de la production et la croissance de la demande permet de dégager les marges nécessaires... tel ne sera pas toujours le cas.

Précisons enfin que les filières bio représentaient en 2017 plus de 17000 transformateurs et distributeurs (soit une augmentation de 16 % par rapport à 2016). Au cœur des filières, les 12200 transformateurs bio, PME et TPE en majorité, assurent donc la traçabilité des produits bio certifiés.

Selon les filières, la diversité des acteurs (entreprises agroalimentaires bio) est importante, même s'il s'agit souvent de structures de petite taille. Ce qui conduit à réfléchir à leur solidité pour que la « chaîne alimentation bio » bénéficie d'une ossature dans les filières longues notamment (stratégies coopératives ou de rachat d'entreprises). Selon Yves Le Morvan (AgrIdées), les filières biologiques ont besoin de préserver leur « *biodiversité entrepreneuriale mais aussi de constituer des leaders qui jouent leur rôle et facilitent les transmissions d'entreprises* »⁷.

⁷ Yves LE MORVAN, « La résilience des filières bio », Notes AgrIdées, Mars 2018, p. 11.

La « bataille » du bio est bel et bien lancée dans la grande distribution avec l'introduction d'une offre de plus en plus importante de produits issus de l'agriculture biologique dans les rayons. Si cela doit permettre de déployer considérablement l'offre, le risque de pression à la baisse sur les prix est réel et menace les conditions de travail et d'existence des producteurs :

- La distribution de produits alimentaires bio a connu une forte croissance : 4750 magasins en 2017 soit une croissance de 18 %. Il y a ici une spécificité française (fragile), à savoir un équilibre entre les grandes enseignes de distribution (45 %) et les enseignes spécialisées (37 %). Mais ces deux dernières années marquent une progression importante des grandes enseignes (avec le développement des marques de distributeurs ou encore l'ouverture de franchise bio : *Auchan Bio*). Aujourd'hui un tiers de la croissance des produits de grande consommation en grandes surfaces repose sur le seul segment bio.
- La compétition entre les réseaux et entreprises de distribution va se durcir et l'ouverture de nouveaux points de vente s'accélérer.

La production alimentaire biologique ne peut plus aujourd'hui être considérée comme une niche car il s'agit désormais d'un segment de marché à forte croissance, et cela pose selon le *think tank* AgrIdées deux questions majeures pour le futur :

- « *La banalisation : la construction de la chaîne alimentaire en bio ne va-t-elle pas engendrer les mêmes dérives et déséquilibres structurels que les filières conventionnelles ?* » : risque de baisse et de guerre des prix et déséquilibre des relations entre producteurs/industrie et grande distribution
- « *La différenciation : le segment, seulement fédéré par le cahier des charges actuel et sa nouvelle réglementation UE, ne va-t-il pas devoir se segmenter lui-même selon des exigences plus fortes et différenciées, car il n'y a plus un seul modèle de production et de consommation bio ?* »⁸.

L'évolution et le changement d'échelle de l'alimentation en produits issus de l'agriculture biologique posent donc un certain nombre de questions et de défis à relever dont celui de **la résilience du « modèle économique bio »**.

Cette question de la résilience renvoie nécessairement à celle de l'avenir des soutiens publics et la logique de marché de la Politique agricole commune (PAC) :

- Les aides PAC à la conversion (durant les 5 premières années d'exploitation) ont pour objectif de compenser les coûts économiques engendrés par la transition du modèle d'exploitation. Ensuite les aides au maintien, souvent plus modulables, prennent le relai tout en étant inférieures.
- Ces aides (au titre du programme 2015-2020) sont financées au titre du 2^e pilier de la PAC (75 % par le FEADER et 25 % de crédits nationaux au titre des programmes de développement durable élaborés par les régions).

⁸ Yves LE MORVAN, « La résilience du bio », *op. cit.*, p. 18.

- Ces aides spécifiques à l'agriculture biologiques viennent donc s'ajouter aux aides classiques PAC (agriculture conventionnelle)

Aujourd'hui encore ces soutiens publics contribuent fortement à la résilience économique des agriculteurs bio en compensant les surcoûts de la transition. Mais la prochaine quote-part du budget européen dédiée à la future PAC post-2020 risque d'être inférieure. De fait, « *la résilience des exploitations bio passera plus encore qu'aujourd'hui par la construction de valeur sur les marchés, la compétitivité par l'organisation, voire l'agrandissement des économies d'échelle [...] A l'avenir donc les fermes bio vont devoir s'agrandir (raisonnablement) afin d'optimiser ces économies d'échelle, de saturer la logistique, d'innover et d'utiliser les meilleures technologies* »⁹.

Les schémas de construction de valeur entre les filières conventionnelles et les filières certifiées « bio » risquent de se rapprocher à l'avenir et les questions de régulation, d'équilibre dans les rapports de force (entre l'amont et l'aval), et de gestion de la volatilité des prix se poseront dans des termes identiques à ce que l'on connaît aujourd'hui dans les filières conventionnelles. Selon le *think tank* AgrIdée, il convient donc que les filières bio de production/transformation, tout en gardant leur dynamisme propre à un tissu constitué en majorité de PME et TPE, réussissent néanmoins à s'organiser et se doter de structures leader capables de résister à la pression de plus en plus forte de la grande distribution. « *Sinon, attention à la baisse des prix qui pourrait remettre en cause son modèle* !¹⁰ »

Le développement de la production est tel qu'il menace donc de dépasser rapidement l'encadrement budgétaire européen. En France, l'avenir des aides au maintien des exploitations converties à l'agriculture biologique est déjà en débat. La dynamique du soutien à la conversion est privilégiée. Dans ce débat sur l'organisation (à renouveler) des soutiens publics à l'agriculture biologique, plusieurs propositions sont aujourd'hui avancées et discutées dans la perspective notamment de la réforme prochaine de la PAC. Parmi elles, la question des paiements pour services environnementaux qui pourraient être une source de financement permettant de remplacer les aides au maintien en agriculture biologique¹¹. Cette question de la rétribution des externalités positives produites par des modèles de production agricole durable est une question importante pour la structuration des filières à l'échelle des territoires et du rôle incitatif qu'elle peut jouer auprès des pouvoirs publics et des producteurs.

Dans ce contexte donc **les pouvoirs publics** ont donc évidemment à rôle à jouer pour accompagner la structuration et l'évolution de la filière. En France, à l'issue des Etats généraux de l'alimentation, un programme *Ambition Bio 2022* a été lancé avec parmi ses objectifs que l'agriculture biologique atteigne d'ici 2022 les 15 % de la SAU ou encore que 20 % de produits bio dans les repas de la restauration collective publique.

Le rôle de l'Agence Bio dans ce programme *Ambition Bio 2022* est d'informer et de sensibiliser sur l'agriculture biologique, de développer et approfondir l'Observatoire national de l'agriculture biologique et mais également contribuer à la structuration des filières. A cette fin l'Agence bio

⁹ *Ibid.*, p. 19.

¹⁰ *Ibid.*, p. 20.

¹¹ *Ibid.*, p. 23-24.

administre le *Fond Avenir Bio* (doté de 4 millions d'euros qui passent à 6 millions d'euros en 2018). Depuis 2008, 47 programmes ont ainsi pu être cofinancés. Ce fond a vocation à subventionner des projets dits structurant pour les filières (critères d'éligibilité : la nécessité d'associer divers acteurs de la filière). La priorité actuellement est portée sur le développement de filières grandes cultures biologiques (céréales), ainsi que sur l'élevage de porcs et volailles.

Le défi de la structuration des filières biologiques (changement d'échelle) impose également de diffuser la logique contractuelle et donc le recours systématique à des contrats écrits par périodes longues, éventuellement pluriannuels, pour renforcer les relations de confiance entre les différents opérateurs, pour mieux organiser une offre censée se massifier. Cette logique de contractualisation pourrait constituer « *un ciment de la future chaîne alimentaire [bio] en cours de changement d'échelle, si l'on veut éviter les à-coups, et ensuite la banalisation redoutée* »¹². Cette logique de contractualisation est donc portée aujourd'hui par le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable.

Ce projet de loi prévoit de renforcer la part du bio et plus largement des produits alimentaires durable dans la restauration collective. Il s'agit là également d'un levier important et encore sous utilisé pour accompagner la structuration des filières bio de proximité. La restauration collective « *offre une double résilience à la production agricole biologique. D'une part elle diversifie et enracine ses débouchés. D'autre part, elle consomme naturellement plus de produits bio d'origine française (78 %), dont 59 % d'origine régional* »¹³.

¹² *Ibid.*, p. 25

¹³ *Ibid.* p. 25